



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
25.11.2009 Bulletin 2009/48

(51) Int Cl.:
A47B 21/02 (2006.01) A47B 21/04 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **08105388.6**

(22) Date de dépôt: **19.09.2008**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MT NL NO PL PT RO SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL BA MK RS

(30) Priorité: **23.05.2008 FR 0853368**

(71) Demandeur: **UNIK**
75019 Paris (FR)

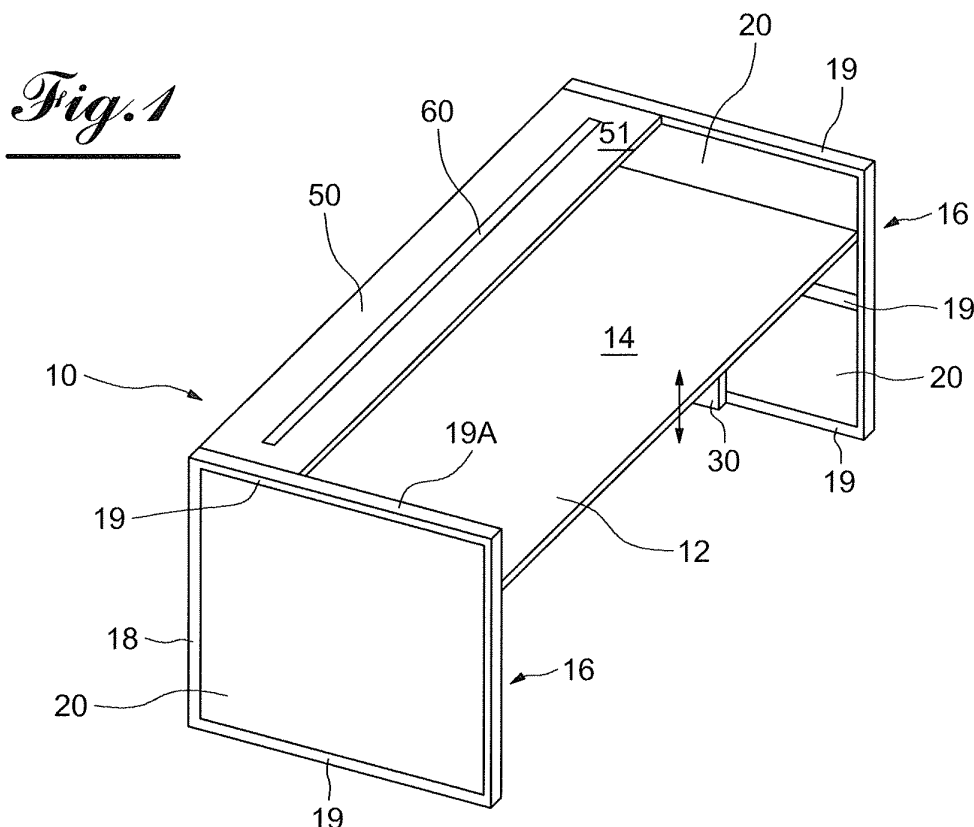
(72) Inventeur: **Gauthier, Jérôme**
75019, PARIS (FR)

(74) Mandataire: **Thinat, Michel**
Cabinet Weinstein
56 A, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris (FR)

(54) **Meuble de bureau convivial**

(57) Meuble de bureau comprenant un niveau de travail (12) comportant un plateau de travail (12) ayant une première face supérieure (14) horizontale et maintenu entre un premier montant vertical (16) et un deuxième montant vertical (16). Au moins le premier montant vertical (16) comprend une extrémité supérieure (19A) à une

hauteur fixe d'harmonisation. Le meuble comprend un niveau d'harmonisation (50) comportant une deuxième face supérieure (51) horizontale et monté au dessus du plateau de travail (12) entre les deux montants verticaux (16) de façon à ce que ladite deuxième face supérieure (51) affleure ladite extrémité supérieure.



Description

[0001] L'invention concerne un meuble de bureau et son agencement avec un ou plusieurs autres meubles de bureau comparables.

[0002] Il existe différents modes de travail en société parmi lesquels on connaît le travail en bureau individuel ou semi individuel et le travail en espace ouvert.

[0003] En bureau individuel ou semi individuel, on rencontre habituellement une personne ou une petite équipe de deux à trois personnes qui disposent chacune d'un meuble de bureau dont le niveau de travail comprend un plateau qui repose sur un piétement. Généralement, aucun élément du meuble de bureau ne dépasse alors au dessus du plan de travail de façon à élargir autant que faire se peut le champ de perception de l'utilisateur. Les cloisons de la salle qui héberge le bureau individuel ou semi individuel, assurent un certain calme et une certaine confidentialité a priori propice au travail. Cependant le confinement et parfois l'isolement et qui leur sont corréls, peuvent entraver la communication souvent bien utile au travail en commun ou influencer sur le psychisme.

[0004] L'espace ouvert, couramment appelé « open space » en utilisant une expression en anglais, favorise les échanges entre usagers. Pour garantir un minimum d'intimité à chaque usager, il est courant de mettre des cloisons de séparation entre les meubles de bureau, avec pour inconvénient une rupture de l'espace qui peut aller parfois jusqu'à générer un confinement de nature semblable à celui des cellules individuelles. Eliminer les séparations remplacerait le problème par d'autres comme l'absence de confidentialité ou les difficultés à se concentrer.

[0005] Pour remédier aux problèmes de l'état connu de la technique, l'invention a pour objet un meuble de bureau comprenant un niveau de travail comportant une première face supérieure horizontale et maintenu entre un premier montant vertical et un deuxième montant vertical. Le meuble de bureau est remarquable en ce qu'au moins le premier montant vertical comprend une extrémité supérieure à une hauteur fixe d'harmonisation et en ce qu'il comprend un niveau d'harmonisation comportant une deuxième face supérieure horizontale et monté au dessus du plan de travail entre les deux montants verticaux de façon à ce que la deuxième face supérieure affleure l'extrémité supérieure.

[0006] La hauteur d'harmonisation est fixée à une valeur minimale qui permet à l'utilisateur de gagner en intimité et simultanément de structurer l'espace dans un souci d'organisation maîtrisée.

[0007] Lors d'un regroupement en îlots de plusieurs postes de travail à chacun desquels est attribué un meuble de bureau, le niveau d'harmonisation dont la hauteur est fixée par celle du premier montant vertical, unifie horizontalement l'ensemble des postes dont résulte une perception spatiale calme et ordonnée. Dans un tel îlot, la deuxième face supérieure horizontale permet le partage de document ou objets entre les postes de travail

adjacents.

[0008] Plus particulièrement, le niveau d'harmonisation comprend une tablette maintenue sur les montants verticaux par des fixations cachées.

5 **[0009]** L'aspect de structure monobloc qui en résulte, renforce la confiance apaisante que l'utilisateur accorde à la solidité de son meuble de bureau.

10 **[0010]** Plus particulièrement, le niveau d'harmonisation comprend une tablette comportant des accrochages d'accessoire qui permettent d'optimiser l'ergonomie du meuble y compris en permettant le partage des accessoires entre deux postes de travail.

15 **[0011]** Avantageusement, le niveau de travail est réglable à une hauteur variable de façon à s'adapter à une physiologie d'utilisateur du meuble de bureau.

20 **[0012]** L'invention permet d'agencer plusieurs meubles de bureau de différentes manières avec des niveaux de travail réglables en hauteur sans créer de disparité. Lorsque deux bureaux sont mis côte à côte sur la largeur de leurs montants verticaux, ceux-ci séparent l'éventuelle différence de hauteurs de niveaux adaptés à des physiologies différentes. Lorsque deux meubles de bureau sont mis bord à bord sur la longueur du niveau de travail entre deux montants, le niveau d'harmonisation dont la hauteur est fixée, unifie un même plan de hauteur constante.

[0013] Plus particulièrement, la hauteur du niveau de travail est réglable de façon continue.

30 **[0014]** La hauteur de l'extrémité supérieure du deuxième montant peut être de valeur identique à celle du premier montant.

[0015] Alternativement, le deuxième montant vertical comprend une extrémité supérieure à une hauteur fixe de séparation.

35 **[0016]** Le deuxième montant apporte alors une dimension de confidentialité à l'utilisateur.

[0017] De préférence, l'un des deux montants verticaux comprend une cloison opaque.

[0018] La cloison sert alors de protection visuelle.

40 **[0019]** Particulièrement, le meuble de bureau est monochrome.

[0020] Particulièrement aussi, le meuble de bureau est recouvert d'une peinture à toucher soyeux.

45 **[0021]** Particulièrement encore, au moins le niveau de travail et les montants verticaux comprennent des panneaux réalisés en matériau électriquement conducteur dans la masse constitué de bois, d'un liant et de particules métalliques, avantageusement recouvert de peinture époxy.

50 **[0022]** Les matériaux constitués de bois et d'un liant, de type couramment appelé MDF pour « Medium Density Fiberboard », offrent une tenue mécanique supérieure à celle des matériaux agglomérés et une qualité environnementale améliorée, en utilisant un liant n'émettant pas de formaldéhyde ou formaldéhyde. La conductivité électrique dans la masse par ajout de particules métalliques lors de la fabrication des plaques de MDF facilite une utilisation de procédés de revêtement identiques pour

les parties en matériaux MDF et pour les parties métalliques qui permet à un module monochrome de donner une lecture homogène des configurations.

[0023] L'invention concerne aussi un agencement de meubles de bureau selon l'invention, ces meubles étant agencés adjacents en mettant en contact des montants verticaux desdits meubles qui forment un îlot dans lequel les deuxièmes faces supérieures des niveaux d'harmonisation de chacun des meubles sont coplanaires et adjacentes.

[0024] La mise en contact peut se faire sur une tranche ou sur une face plane des panneaux verticaux.

[0025] D'autres buts, caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront au cours de la description suivante de plusieurs modes de réalisation, donnés à titre d'exemples non limitatifs, en regard des dessins joints.

[0026] Sur les dessins :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un meuble de bureau selon l'invention ;
- la figure 2 est une vue en perspective du meuble de la figure 1, dans laquelle la structure du meuble est visible ;
- la figure 3 est une vue partielle en perspective montrant le dessous du meuble de la figure 1 ;
- la figure 4 est une vue de face d'un panneau d'habillage du meuble de bureau selon l'invention, la face représentée étant celle du côté intérieur du bureau ;
- la figure 5 est une vue de côté d'un panneau d'habillage du meuble de bureau selon l'invention ;
- la figure 6 est une section montrant l'assemblage de parties du meuble selon l'invention ;
- les figures 7 à 9 sont des vues en perspective montrant des agencements de meubles de bureau conformes à celui de la figure 1 juxtaposés les uns contre les autres ;
- la figure 10 est une vue en perspective d'une première variante de meuble de bureau selon l'invention ;
- la figure 11 est une vue en perspective d'une deuxième variante de meuble de bureau selon l'invention, dans laquelle la structure du meuble est visible ;
- la figure 12 est une vue en perspective montrant un agencement de meubles de bureau conformes à celui de la figure 11 ;
- la figure 13 est une vue en perspective d'une troisième variante de meuble de bureau selon l'invention ;
- les figures 14 et 15 sont des vues en perspective montrant un agencement de meubles de bureau conformes à celui de la figure 13 juxtaposés les uns contre les autres, la figure 15 montrant l'agencement de la figure 14 incorporant des accessoires ;
- les figures 16 à 18 sont des vues en perspective montrant d'autres agencements de meubles de bureau conformes à celui de la figure 13 ;
- la figure 19 est une vue en perspective d'un meuble de bureau pouvant être juxtaposé à un meuble de bureau conforme à celui des figures précédentes.

[0027] Traditionnellement, un meuble de bureau 10 comporte un plateau 12 permettant d'écrire ou d'effectuer d'autres tâches de bureautique et ayant une face supérieure de travail 14.

5 **[0028]** Dans le meuble selon l'invention, le plateau 12 est maintenu entre deux montants verticaux 16 par l'intermédiaire d'un piétement fixé à une structure en échelle.

10 **[0029]** La structure des montants verticaux 16 comporte deux piliers verticaux 18 à l'avant et à l'arrière du meuble, l'avant du meuble correspondant au côté en regard duquel un utilisateur est assis pour travailler. La structure des montants verticaux 16 comporte aussi des poutres horizontales 19 entre les piliers 18, à savoir une poutre inférieure au ras du sol, une poutre supérieure au dessus du plateau 12 et une poutre intermédiaire en dessous du plateau 12. La poutre intermédiaire est moins large que les piliers 18 et les poutres horizontales 19 supérieure et inférieure de sorte qu'un espace est présent entre la poutre intermédiaire et le bord extérieur des piliers 18.

20 **[0030]** Les montants verticaux 16 sont pleins en comportant au moins une cloison sous forme d'un panneau opaque d'habillage 20 fixé sur la structure en fermant l'espace délimité par les piliers 18 et les poutres horizontales 19 supérieure et inférieure. Le panneau 20 comporte une rainure centrale horizontale 22 (figures 4 et 5) logeant la poutre horizontale intermédiaire et une feuillure périphériques 23 en correspondance de parties en saillies dans le cadre formé par les piliers 18 et les poutres horizontales 19 supérieure et inférieure.

25 **[0031]** La surface externe du panneau 20 est plane et sensiblement en affleurement du bord extérieur des piliers 18 et les poutres horizontales 19 supérieure et inférieure.

30 **[0032]** Le piétement du plateau comporte un fourreau vertical 30 qui est fixé à ses extrémités à une poutre horizontale inférieure et à une poutre horizontale intermédiaire. Le piétement comporte un longeron 32 reliant sous le plateau 12 deux pieds verticaux 34 qui sont logés de façon télescopique dans les fourreaux 30. Aux extrémités du longeron 32 et des pieds verticaux 34, le piétement comporte des supports transversaux 36 solidaires de la face inférieure du plateau de travail 12.

35 **[0033]** Un mécanisme de levée et de descente du plateau 12 est intégré au piétement pour permettre l'ajustement en continu de la hauteur (voir la flèche à la figure 1) du plateau de travail 12 à la morphologie de l'utilisateur assis en regard du meuble de bureau pour travailler. La face supérieure 14 du plateau est ainsi réglable sur 200 millimètres, à une distance du sol variant de 620 à 820 millimètres. Le mécanisme est de type connu, en comportant par exemple une vis sans fin et un levier rotatif de commande 38 de la vis sans fin par tiges et engrenages. La vis sans fin peut être remplacée par une crémaillère, en prévoyant un système de blocage du levier de commande 38.

40 **[0034]** Le meuble de bureau comporte une tablette 50

d'harmonisation s'étendant longitudinalement à hauteur fixe entre les montants verticaux 16, sur l'arrière des poutres horizontales supérieures 19 desdits montants 16, par l'intermédiaire de fixations cachées. La hauteur fixe d'harmonisation, à laquelle sont les faces supérieures 19A des montants horizontaux supérieurs 19 et la face supérieure 51 de la tablette 50, est par exemple 1200 millimètres, cette hauteur étant suffisante pour individualiser l'espace de travail et permettant aux utilisateurs des meubles de pouvoir se voir sans se lever de leur siège.

[0035] Les fixations sont par exemple telles que représentées à la figure 6. Dans ce mode de réalisation, sur la tablette, les fixations comportent un profilé 52 en L dont l'un des plats 54 est solidaire de la tranche latérale de la tablette et l'autre des plats 56 est en saillie latéralement à la tablette. Le plat 56 est vissé sur une face inférieure de la poutre horizontale supérieure correspondante, en étant logé dans la feuillure 23, caché côté extérieur du meuble par la partie supérieure du panneau 20.

[0036] La hauteur de la face supérieure 51 de la tablette 50 est sensiblement la même que celle de la face supérieure 19A des poutres horizontales supérieures 19, ces faces supérieures 51 et 19A délimitant le haut de l'espace privatif du meuble de bureau.

[0037] La tablette 50 comporte longitudinalement en son centre une fente traversante 60 de fixation d'accessoire. De tels accessoires sont par exemple, comme représentés à la figure 2, un caisson ouvert 62 permettant de recevoir des classeurs, une lampe 64 ayant une embase 66 et un plateau 68. Chacun de ces accessoires est solidarisé à la tablette 50 par au moins une vis traversant la fente 60 et par un écrou 70 vissé sur ladite vis sous la tablette 50. Les accessoires peuvent pivoter par rapport à la tablette moyennant par exemple un axe de pivot dans la vis de fixation ou des plaques pivotantes dans des embases entre la vis de fixation et le reste de l'accessoire.

[0038] Le meuble de bureau 10 comporte à l'arrière du plateau et au dessus de ce dernier, une cloison longitudinale arrière 72 fermant fixée entre les piliers arrière 18 de la même manière que la tablette 50.

[0039] Dans le meuble de bureau 10, l'espace disponible au dessous du plateau 12 est un premier niveau permettant, de dissimuler de l'extérieur du meuble de bureau les câbles d'ordinateur, voir une tour d'ordinateur ou autres matériel ou accessoire de bureau comme une poubelle à papier.

[0040] L'espace disponible au dessus du plateau 12 et au dessous de la tablette 50 est un deuxième niveau, dit niveau de travail, qui est privatif pour l'utilisateur du bureau.

[0041] L'espace disponible au dessus de la tablette 50 est un troisième niveau, dit niveau d'harmonisation, permettant à l'utilisateur du bureau de poser des objets personnels tels que des classeurs ou des dossiers, mais aussi des objets à mettre en commun avec les utilisateurs des meubles de bureau adjacents.

[0042] La répartition et la délimitation ordonnée des

espaces ci-dessus permettent une organisation rationnelle de chaque poste de travail individuel correspondant à chaque meuble de bureau et une organisation commune aux divers postes de travail dans un espace ouvert meublé par une pluralité de meubles de bureau tels que ci-dessus juxtaposés les uns contre les autres, par exemple en îlots de travail tels que représentés par exemple à la figure 7 ou à la figure 8. L'ergonomie de chaque poste de travail comme l'ergonomie des îlots sont ainsi optimisées.

[0043] La hauteur commune des poutres horizontale supérieure 19 et des tablettes 50 permet tant d'améliorer l'ergonomie des îlots que de créer, à hauteur fixe d'harmonisation, un plan supérieur homogène sur le haut d'une pluralité de meubles. Ainsi, même dans le cas de plateaux 12 placés à des hauteurs différentes pouvant varier de 200 millimètres selon les meubles, les tablettes alignées augmentent l'impression d'espace et permettent éviter un effet disparate des postes de travail, au bénéfice du bien être et de l'efficacité des utilisateurs.

[0044] Dans un mode de réalisation avantageux, le meuble de bureau est monochrome en ayant par exemple la même peinture à toucher soyeux, couramment appelé « toucher soft » en employant un terme anglais, utilisée tant pour recouvrir la structure des montants 16 que les panneaux 20 des montants et la tablette 50. Les panneaux 20 sont par exemple en matériau électriquement conducteur dans la masse, en utilisant par exemple une poudre métallique dans un liant polymère chargé avec une poudre de type bois. Un tel matériau conducteur permet l'application de la peinture par un procédé nécessitant une différence de potentiel entre le pistolet applicateur de peinture et le meuble à peindre.

[0045] Avantageusement, comme représenté à la figure 7, deux meubles de bureau 10 peuvent être juxtaposés bord à bord en alignant leurs montants verticaux 16 et en mettant en appui lesdits montants et la tranche longitudinale des tablettes 50. Tant la face supérieure 51 des tablettes que la face supérieure 19A des poutres horizontales supérieures 19 des montant affleurent les unes par rapport aux autres, ce qui crée le plan harmonisant l'îlot formé par les deux meubles.

[0046] A la figure 8, l'îlot est constitué de quatre meubles 10, en juxtaposant côte à côte deux îlots tels que représentés à la figure 7. L'un des montants 16 de chaque meuble est plaqué contre un montant 16 du meuble qui lui est latéralement adjacent.

[0047] A la figure 9, l'îlot est constitué de trois meubles de bureau 10 conformes à celui de la figure 1, en juxtaposant bord à bord deux meubles auxquels est juxtaposé transversalement un autre meuble dont la longueur correspond à deux fois la largeur des autres meubles. Dans ce cas, le plan d'harmonisation des tablettes est en T.

[0048] La figure 10 représente une variante dite allégée de meubles de bureau dans lequel le plateau de travail 12 est directement fixé sur la poutre horizontale intermédiaire. Cette variante de bureau ne comporte donc pas de plateau de travail réglable en hauteur. Dans

cette variante de réalisation, seulement le deuxième niveau, c'est-à-dire le niveau de travail, est fermé latéralement par un panneau d'habillage disposé seulement entre la poutre horizontale supérieure et la poutre horizontale intermédiaire.

[0049] La figure 11 représente une variante du meuble de bureau représenté à la figure 2, dans lequel l'un des montant est à hauteur fixe de séparation au lieu d'être à hauteur fixe d'harmonisation. Dans ce cas, la structure de montant comporte deux poutres horizontales intermédiaires dont l'une a sa face supérieure à la hauteur d'harmonisation afin de supporter la tablette 50 à sa hauteur habituelle. La hauteur de séparation est par exemple 1600 millimètres.

[0050] A la figure 12, l'îlot est constitué de quatre meubles 10 comportant deux sous îlots de deux meubles conformes à celui représenté à la figure 11 juxtaposés bord à bord en alignant leur montant haut, les deux sous îlots ayant les montants hauts alignés créant un mur de cloisonnement.

[0051] La figure 13 représente une variante du meuble de bureau représenté aux figures 1 à 3. Dans cette variante, des montants latéraux étroits 16 supportant la tablette 50 sont moins larges que le plateau de travail 12 qui forme le retour d'une portion élargie 12A de plateau de travail dont une extrémité est solidaire de la tranche avant du plateau de travail 12 et dont l'extrémité libre est maintenue par un montant vertical 16 tel que celui décrit en relation avec les figures 1 à 3, dont un longeron est fixé perpendiculairement au longeron situé sous le plateau de travail 12. La portion élargie 12A est mobile verticalement simultanément au reste du plateau de travail 12.

[0052] A la figure 14, l'îlot est constitué de quatre meubles 10 tels que représentés à la figure 13, en juxtaposant deux sous îlots. Dans les sous îlots, les meubles sont juxtaposés bord à bord en alignant leurs montants verticaux étroits 16 et en mettant en appui lesdits montants et la tranche longitudinale des tablettes 50. Les sous îlots de meubles juxtaposés bord à bord sont eux-mêmes juxtaposés côte à côte, en accolant les portions élargies 12A des plateaux de travail. Le plan formé par les tablettes 50 est conforme à celui représenté à la figure 8.

[0053] A la figure 15, l'îlot de quatre bureaux est conforme à celui de la figure 14 et des accessoires sont installés sur les tablettes 50. Avantageusement, l'un des plateaux 68 est associé à deux tablettes 50, en permettant par exemple la mise en commun de documents placés sur le plateau 68 pour améliorer l'ergonomie des postes de travail. Un tel plateau 68 associé à deux tablettes 50 est par exemple vissé sur chacune de ses tablettes associées ou est par exemple vissé à l'une des tablettes en pouvant pivoter en direction de l'un ou de l'autre des utilisateurs des meubles de bureau comportant les tablettes 50 associées au plateau 68.

[0054] A la figure 16, l'îlot de quatre bureaux est une variante de celui représenté à la figure 15, dans lequel les portions élargies 12A de plateau de travail sont dis-

tantes au lieu d'être adjacentes, sans changement de la configuration des tablettes 50.

[0055] A la figure 17, l'îlot est constitué de quatre meubles 10 tels que représentés à la figure 13, en juxtaposant deux sous îlots. Dans les sous îlots, les meubles sont juxtaposés côte à côte, en alignant longitudinalement leurs tablettes 50 et en mettant en appui les plans de deux de leurs montants verticaux étroits 16. Les sous îlots de meubles sont juxtaposés bord à bord par les montants d'extrémités de leurs portion élargie 12A des plateaux de travail. Le plan formé par les tablettes 50 est longiligne.

[0056] A la figure 18, l'îlot est constitué de quatre meubles 10 tels que représentés à la figure 13, juxtaposés côte à côte, en alignant longitudinalement leurs tablettes 50 et en mettant en appui les plans de leurs montants verticaux étroits 16. Le plan formé par les tablettes 50 est longiligne.

[0057] A la figure 19, un meuble de bureau simplifié 80, sans tablette, est illustré. Ce type de meuble, comportant les mêmes montants 16 et le même plateau 12 que le meuble représenté à la figure 1 peut être juxtaposé aux meubles ou aux îlots de meubles agencés comme ci-dessus, sans disparité de montant vertical.

[0058] Avantageusement, comme illustré aux figures 14, 16, 17 et 18, même quand les plateaux de travail et leur portion élargie 12A sont à des hauteurs différentes autorisant une grande souplesse d'ergonomie, y compris pour des utilisateurs assis dans un fauteuil roulant pour personne à mobilité réduite, les îlots gardent leur unité par les tablettes 50 et l'extrémité supérieure des montants 16 et poutres horizontales supérieures à hauteur fixe d'harmonisation.

Revendications

1. Meuble de bureau comprenant un niveau de travail (12) comportant un plateau de travail (12) ayant une première face supérieure (14) horizontale et maintenu entre un premier montant vertical (16) et un deuxième montant vertical (16), **caractérisé en ce qu'au moins le premier montant vertical (16) comprend une extrémité supérieure (19A) à une hauteur fixe d'harmonisation et en ce qu'il comprend un niveau d'harmonisation (50) comportant une deuxième face supérieure (51) horizontale et monté au dessus du plateau de travail (12) entre les deux montants verticaux (16) de façon à ce que ladite deuxième face supérieure (51) affleure ladite extrémité supérieure.**
2. Meuble de bureau selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le niveau d'harmonisation (50) comprend une tablette maintenue sur les montants verticaux (16) par des fixations cachées.
3. Meuble de bureau selon l'une des revendications

précédentes, **caractérisé en ce que** le niveau d'harmonisation (50) comprend une tablette comportant des accrochages d'accessoire (60).

4. Meuble de bureau selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** ledit niveau de travail (12) est réglable à une hauteur variable de façon à s'adapter à une physiologie d'utilisateur du meuble de bureau. 5
10
5. Meuble de bureau selon la revendication 4, **caractérisé en ce que** la hauteur du niveau de travail (12) est réglable de façon continue.
6. Meuble de bureau selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le deuxième montant vertical (16) comprend une extrémité supérieure à une hauteur fixe de séparation. 15
7. Meuble de bureau selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'**au moins l'un des deux montants verticaux (16) comprend une cloison opaque (20). 20
8. Meuble de bureau selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'**il est monochrome. 25
9. Meuble de bureau selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'**il est recouvert d'une peinture à toucher soyeux. 30
10. Meuble de bureau selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'**au moins le niveau de travail (12) et les montants verticaux (16) comprennent des panneaux réalisés en matériau électriquement conducteur dans la masse constitué de bois, d'un liant et de particules métalliques. 35
11. Meuble de bureau selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'**il est recouvert d'une peinture époxy. 40
12. Agencement de meubles de bureau, **caractérisé en ce qu'**il comporte au moins deux meubles conforme à l'une des revendications précédentes qui sont agencés adjacents en mettant en contact des montants verticaux (16) desdits meubles qui forment un îlot dans lequel les deuxièmes faces supérieures des niveaux d'harmonisation de chacun des meubles sont coplanaires et adjacentes. 45
50

55

Fig. 1

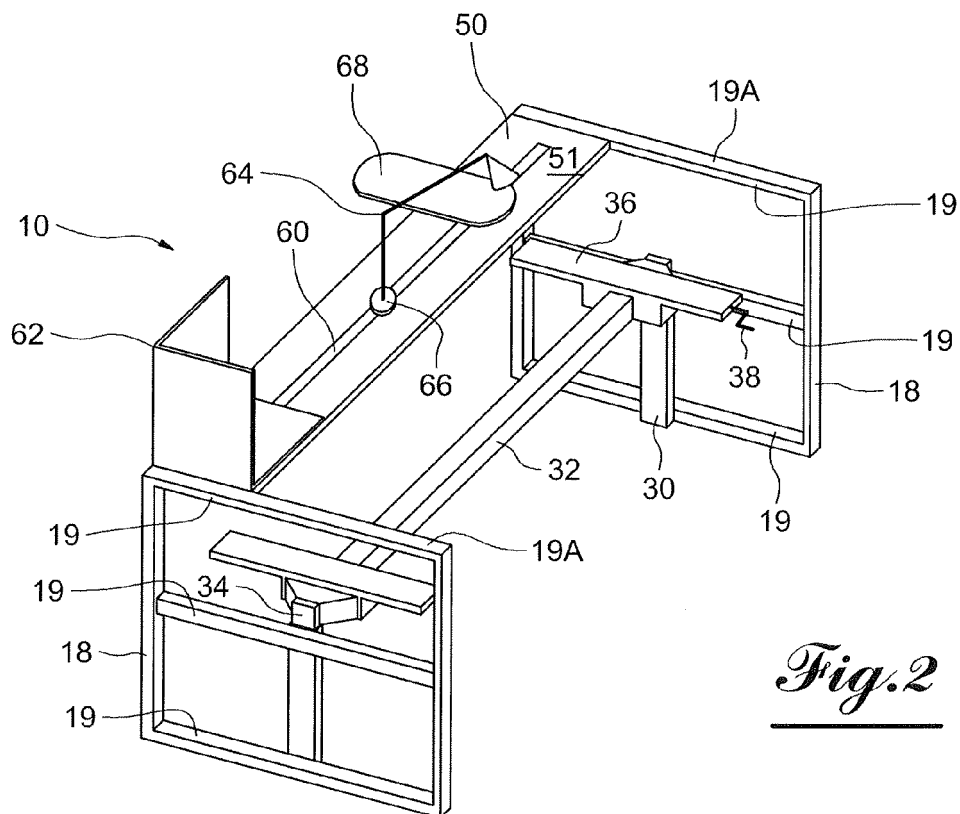
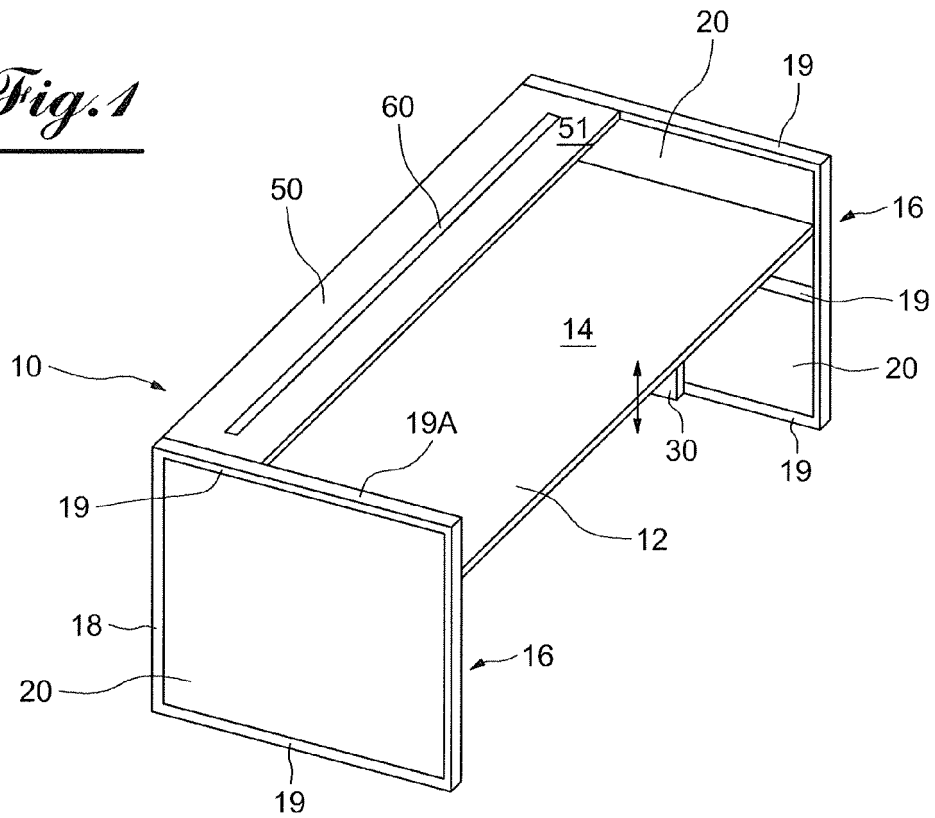
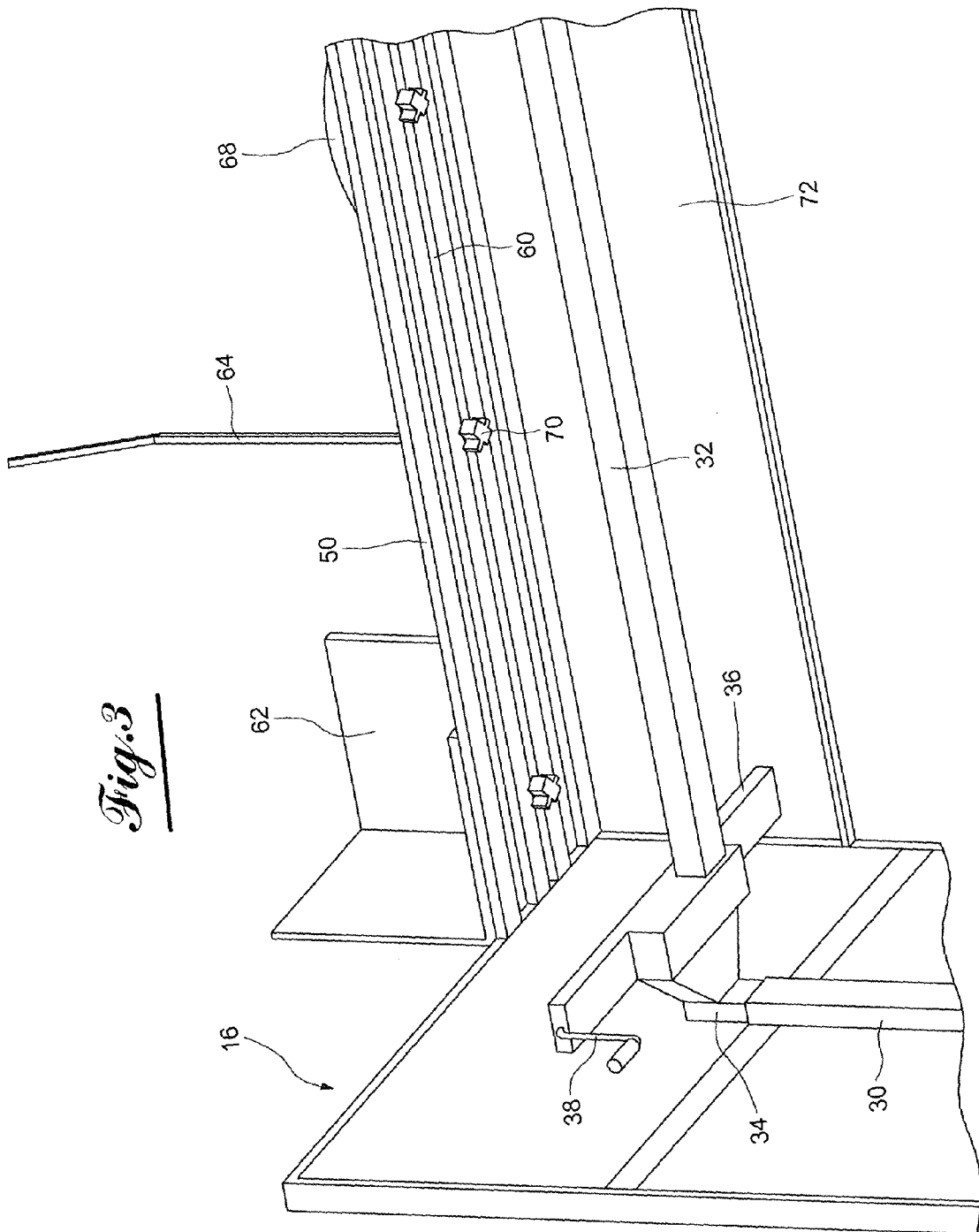


Fig. 2



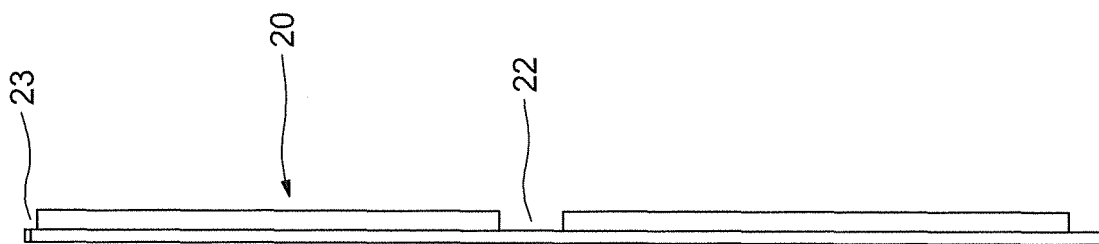
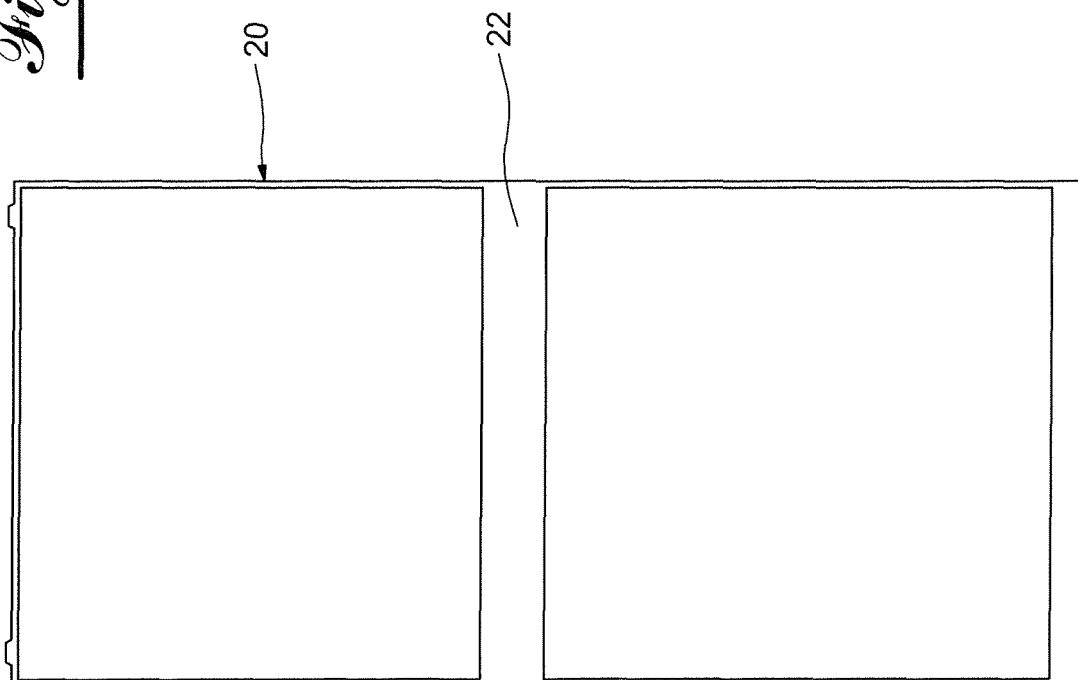


Fig. 5

Fig. 4



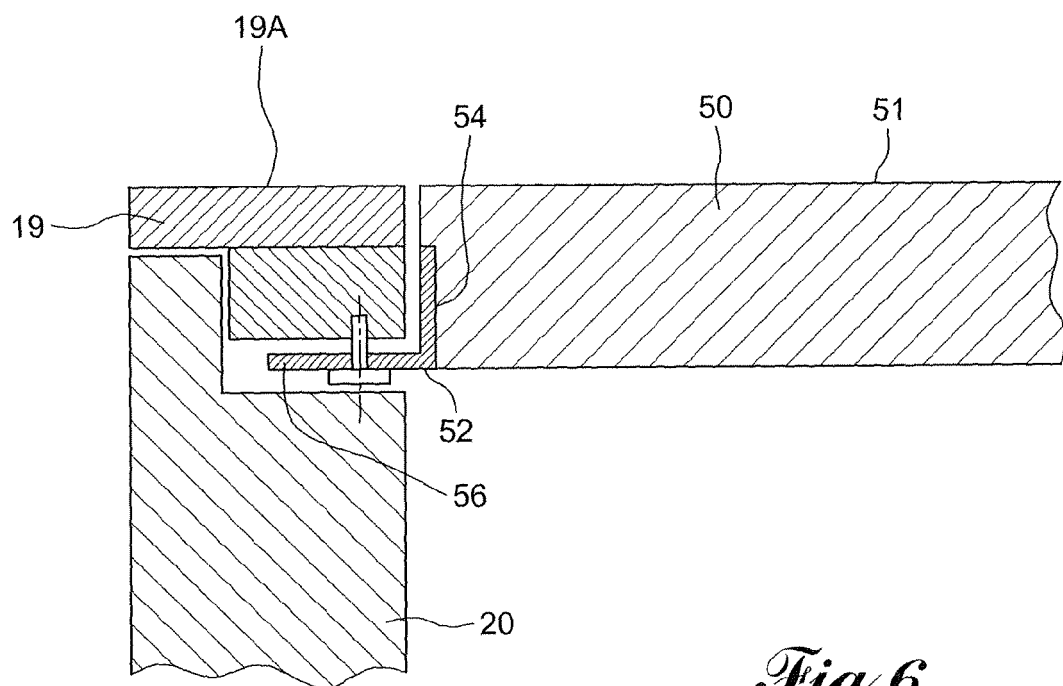


Fig.6

Fig. 7

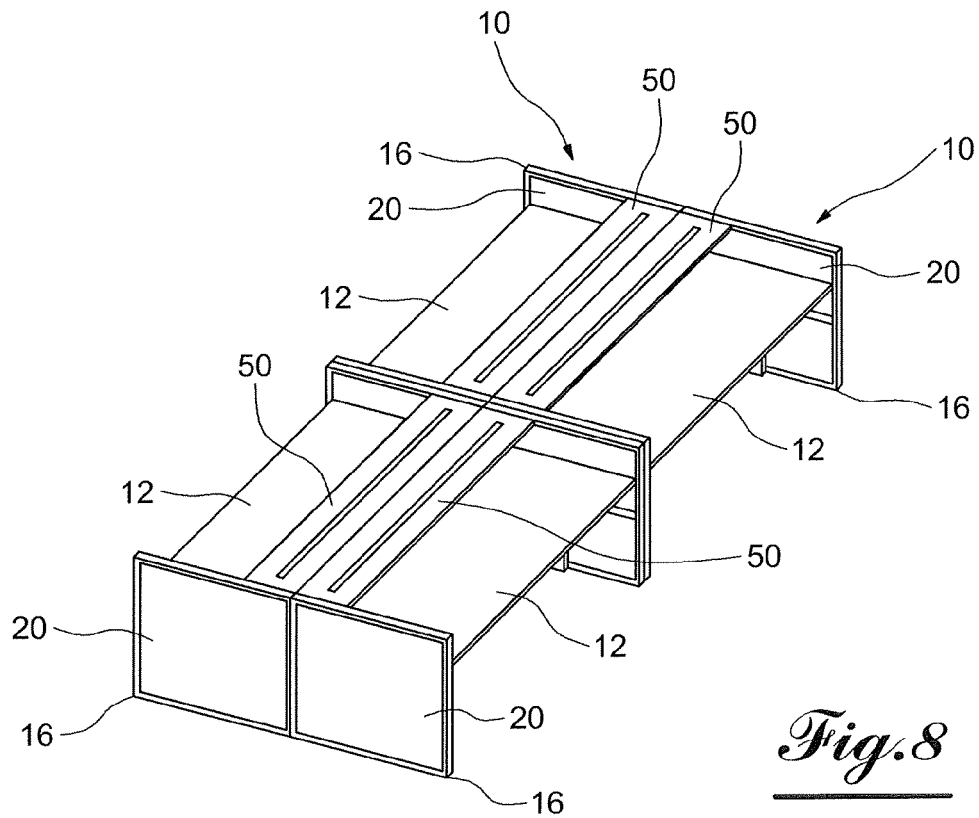
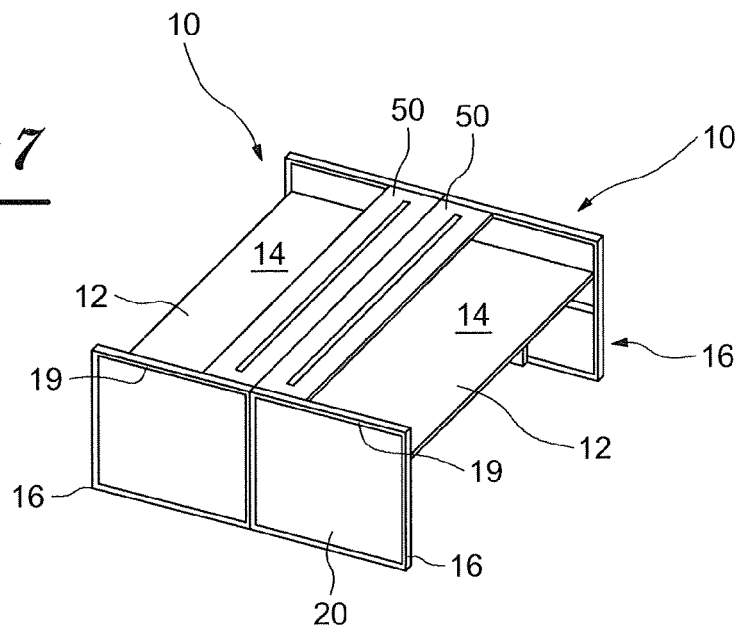


Fig. 8

Fig.9

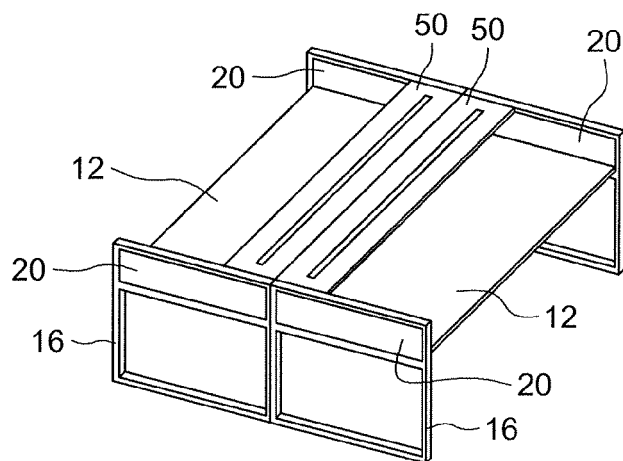
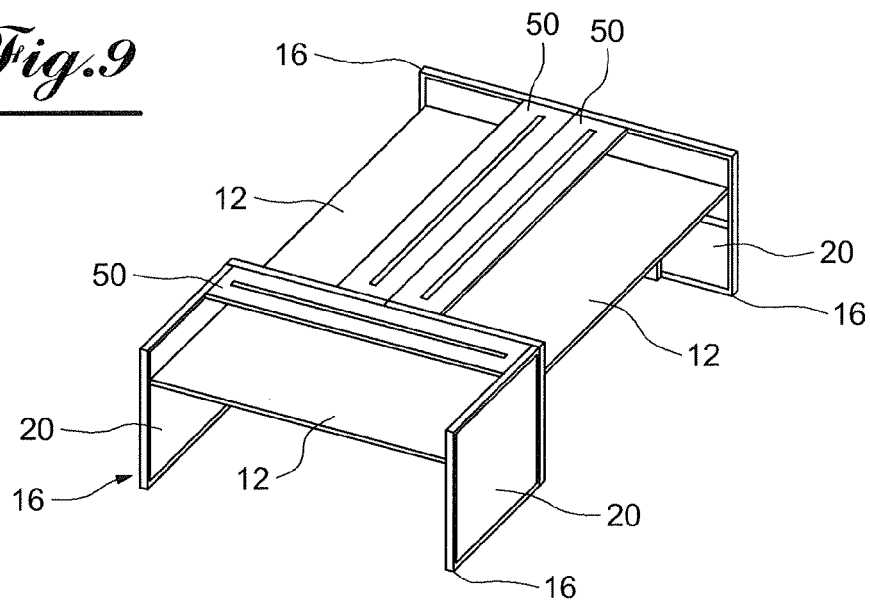


Fig.10

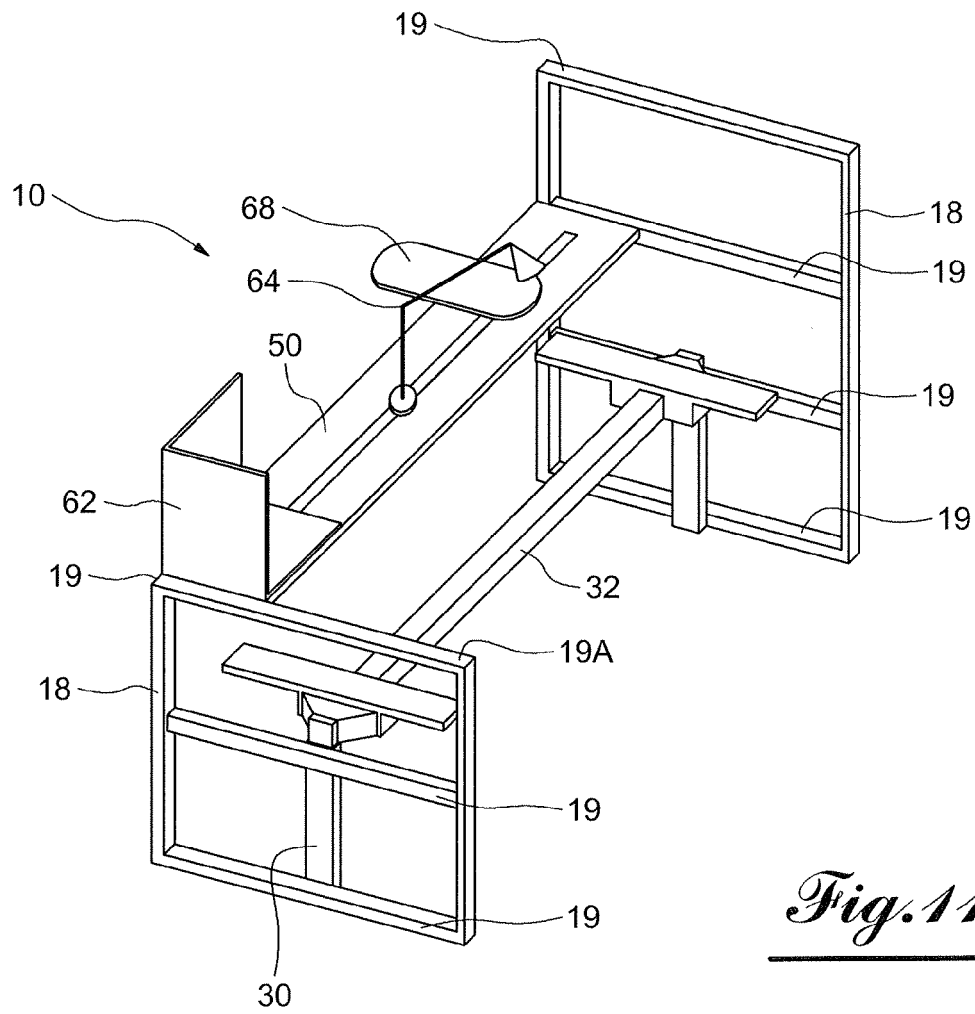


Fig. 11

Fig. 12

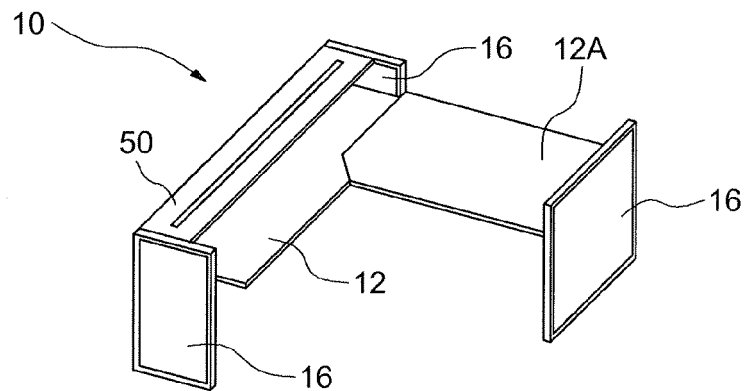
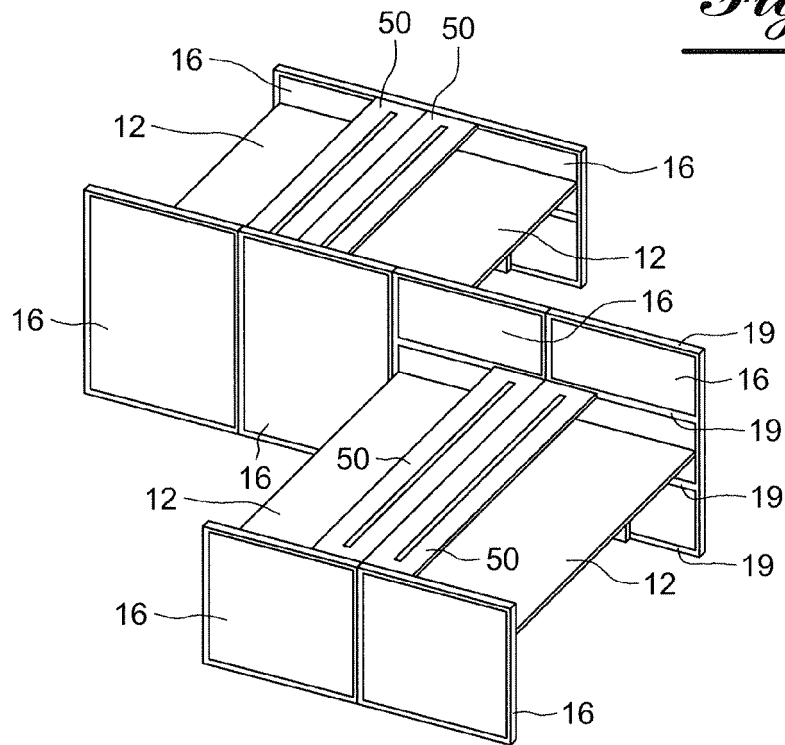
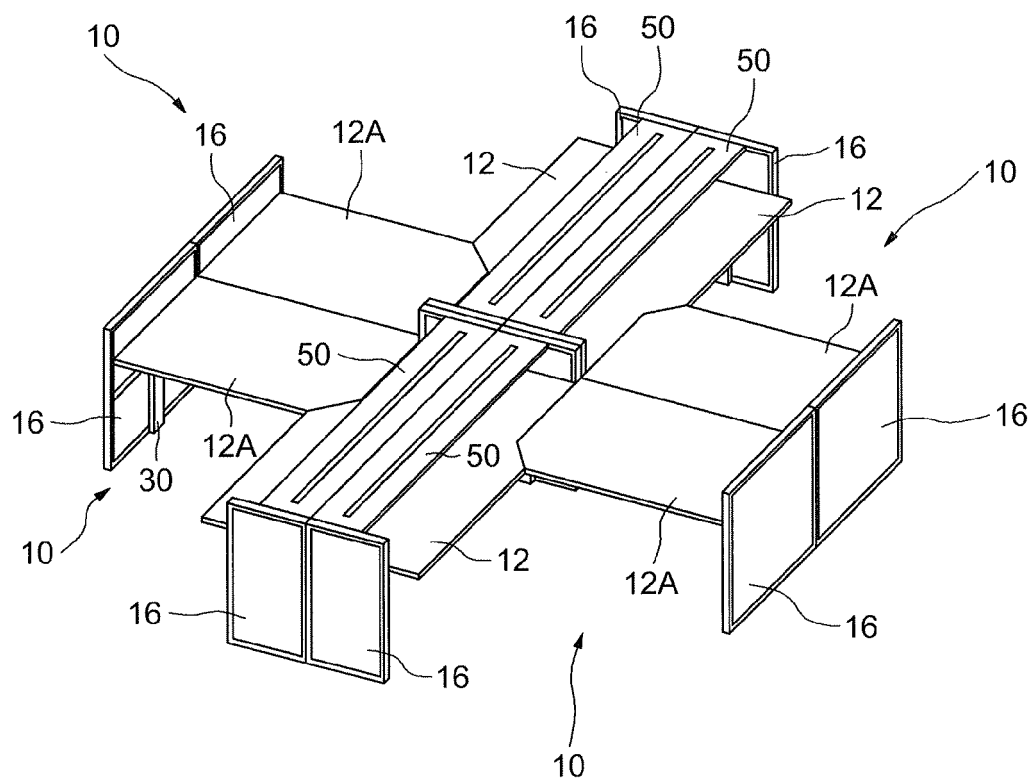


Fig. 13

Fig. 14



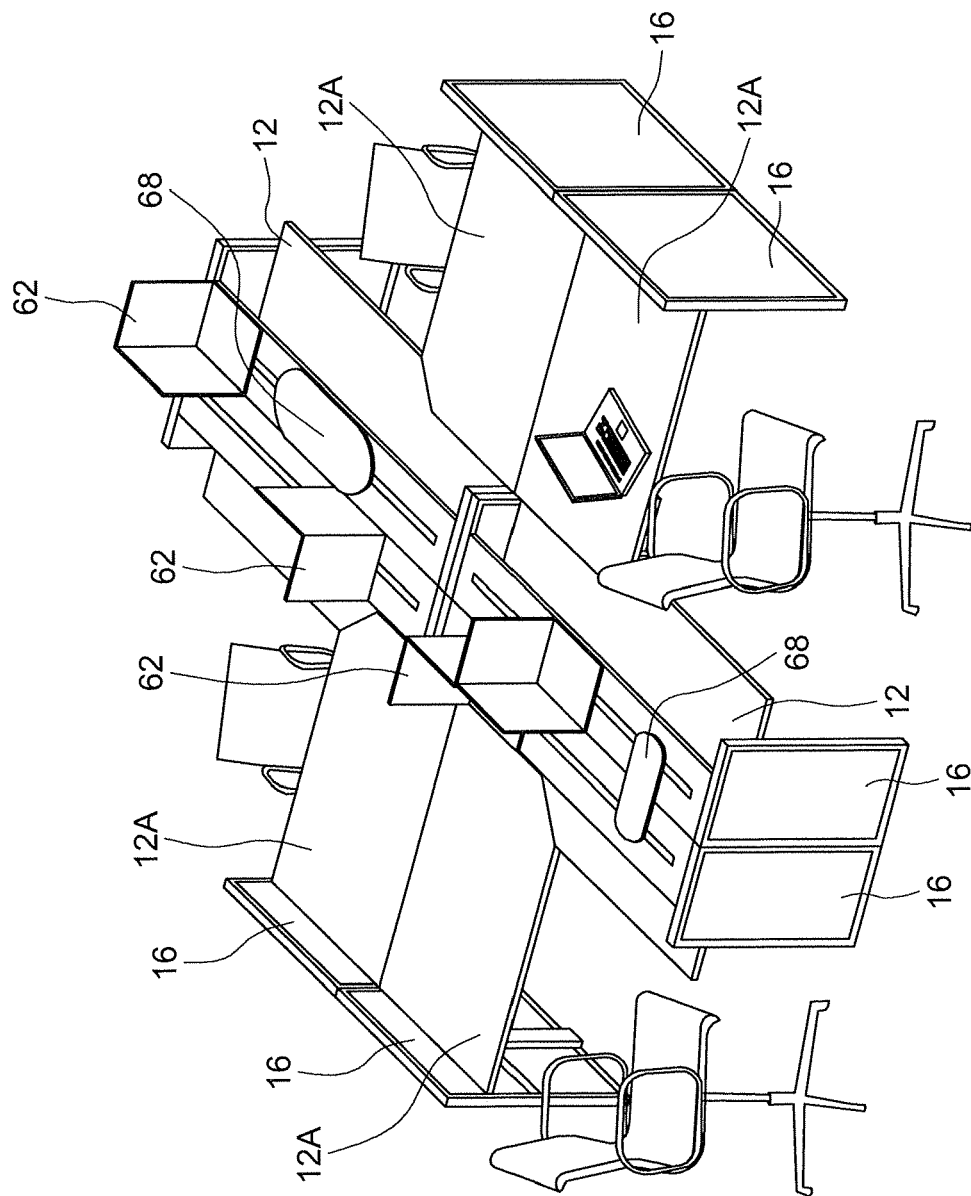


Fig. 15

Fig. 16

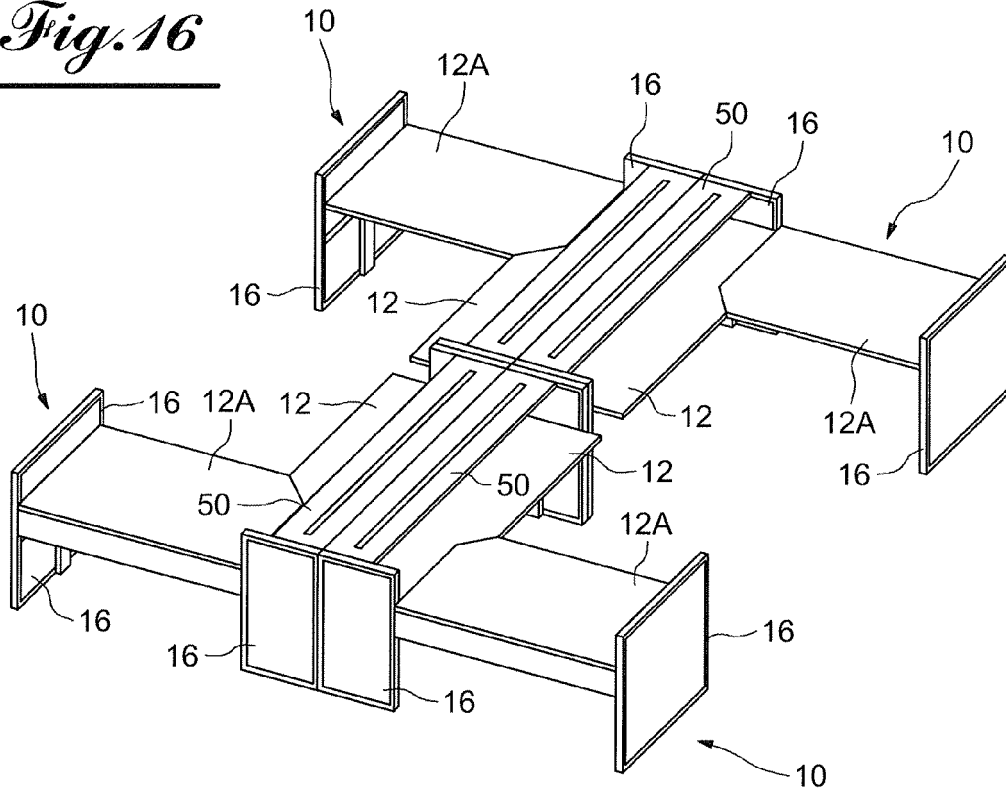


Fig. 17

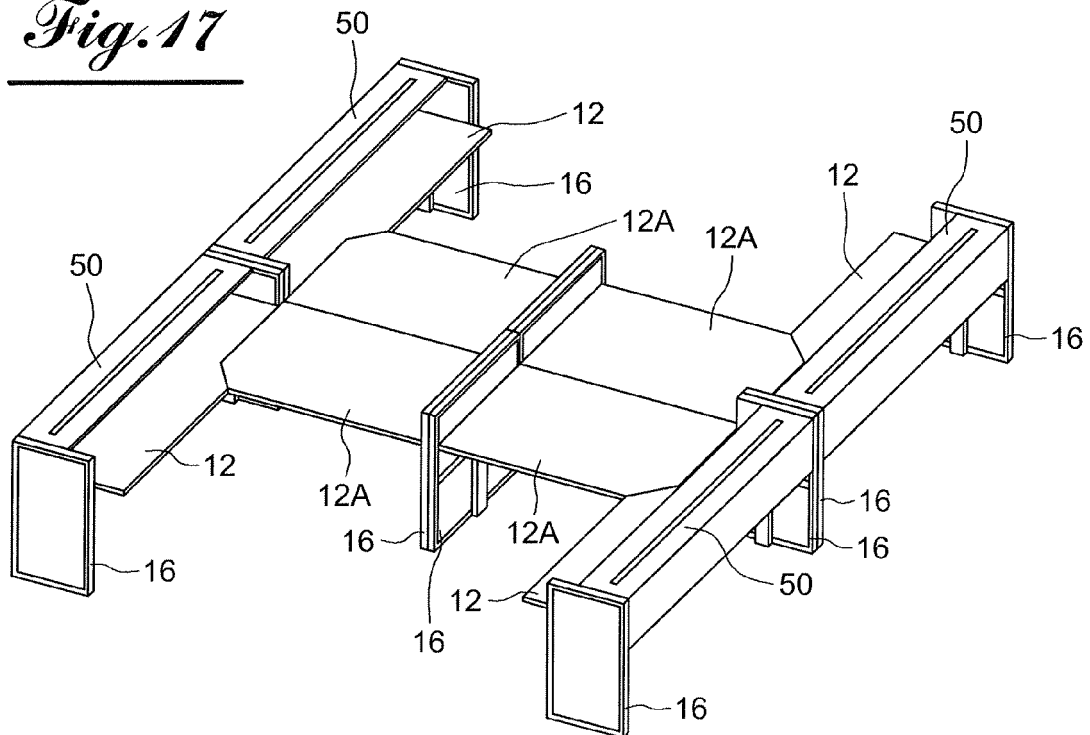


Fig. 18

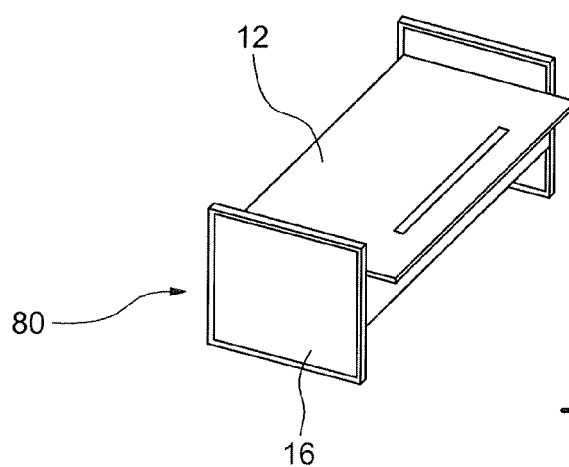
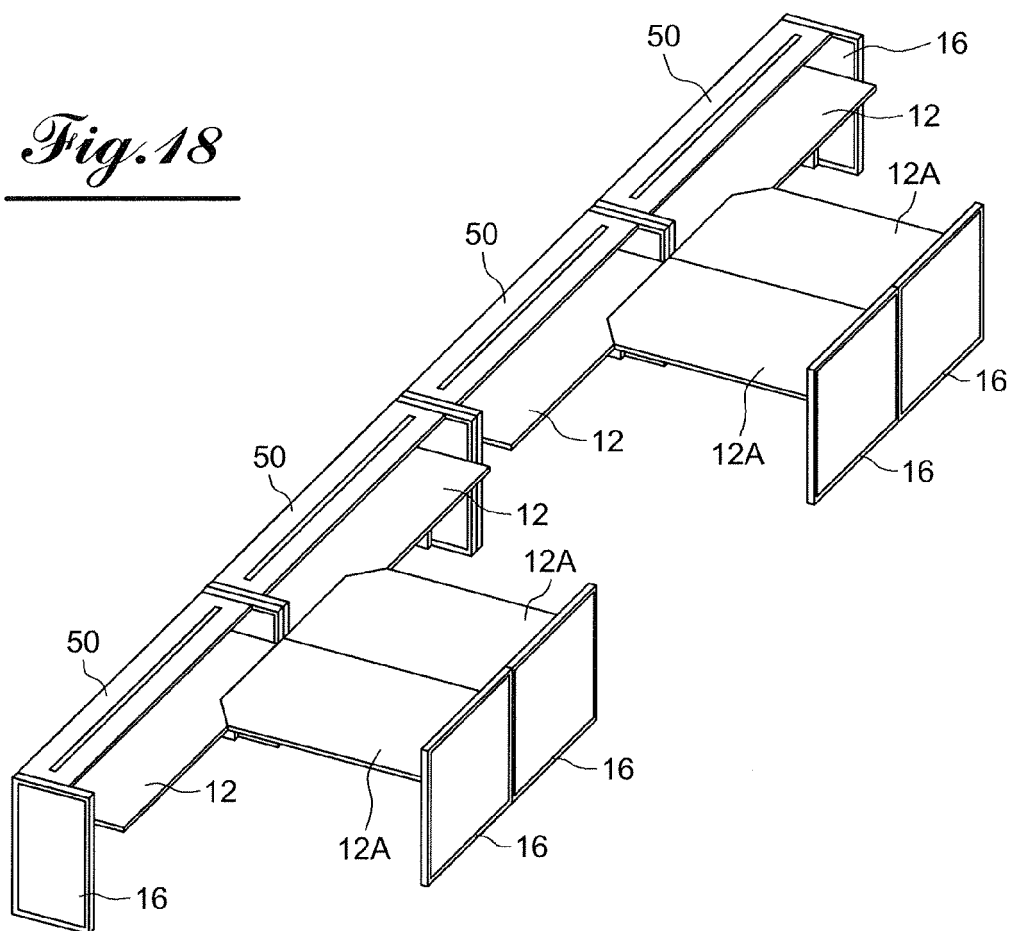


Fig. 19



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 08 10 5388

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	US 5 752 449 A (SIMON PETER [DE] ET AL) 19 mai 1998 (1998-05-19) * colonne 7, ligne 46 - colonne 12, ligne 59; figures 1-25 *	1-12	INV. A47B21/02 A47B21/04
X	US 5 791 259 A (MANSFIELD MICHAEL T [US] ET AL) 11 août 1998 (1998-08-11) * colonne 2, ligne 36 - colonne 6, ligne 21; figures 1-11 *	1-12	
A	EP 1 518 479 A (STEELCASE SA [FR]) 30 mars 2005 (2005-03-30) * alinéa [0019] - alinéa [0046]; figures 1-9 *	1-12	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A47B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
Munich		7 septembre 2009	Klintebäck, Daniel
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 08 10 5388

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

07-09-2009

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
US 5752449	A	19-05-1998	AT	151966 T	15-05-1997
			CN	1117262 A	21-02-1996
			WO	9416597 A1	04-08-1994
			EP	0681439 A1	15-11-1995
			ES	2104346 T3	01-10-1997
			JP	2761103 B2	04-06-1998
			JP	8507703 T	20-08-1996

US 5791259	A	11-08-1998	CA	2234062 A1	04-10-1998
			DE	19815000 A1	29-10-1998
			GB	2323781 A	07-10-1998

EP 1518479	A	30-03-2005	AT	373431 T	15-10-2007
			DE	60316441 T2	24-04-2008
			ES	2294257 T3	01-04-2008
			WO	2005034679 A1	21-04-2005

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82